



Motion de vigilance rouge pour assignations arbitraires et chaotiques de la part de DIRAG/D et DIRAG/DA

Pendant 3 ans, entre 2015 et 2018, sous l'impulsion des organisations syndicales, a été négociée avec la direction une méthode adaptée à la DIRAG pour les assignations des prévisionnistes, tenant compte des particularités de l'interrégion, afin de parvenir à une solution permettant l'équilibre entre le droit de grève et la continuité de service.

Nous rappelons qu'en DIRAG, des bulletins de suivi sont émis à partir de la vigilance jaune dont sont responsables les prévisionnistes des centres météorologiques en service permanent. Et il existe une permanence métier inter-régionale constituée de 5 ITM cadres de la DIRAG.

Cette négociation avait donc abouti à faire modifier le MO national « Continuité en cas de grève », assorti d'une consigne locale, précisant la conduite à tenir en fonctions des postes concernés et de la situation météorologique. Avec plusieurs objectifs : éviter les dérives d'assignation systématique des prévisionnistes en CM, interdire les transferts de tâches d'un poste à l'autre avec pour conséquence la surcharge du poste PAC de DIRAG/PREVI (poste prévisionniste aéro cyclone, assigné en permanence), et de ne pas rendre corvéable à merci l'ITM de permanence (assigné en permanence également) en cas d'épisode de vigilance de longue durée, entre autres.

Aujourd'hui, par un simple revers de la main, la direction balaye tout cela sans concertation, le 21 janvier 2020, en décidant dans un CODIR de supprimer la consigne locale. De plus, elle applique, comme bon lui semble, le MO national et ne respecte pas les conditions de délivrance des assignations ni le préavis nominal fixé en outre-mer à 24 heures.

Quel mépris pour les représentants du personnel, et en conséquence pour le personnel !

Quelles que soient les décisions prises, il nous semble important de tenir compte de l'avis des organisations syndicales, qui plus est lorsque celui-ci est unanime et négocié de longue date.

Les récents événements météorologiques ont montré depuis quelques mois tout l'amateurisme et la négligence de la direction en la matière.

Nous lui demandons de se ressaisir et l'appelons à tenir compte de l'avis et des remarques constructives des représentants du personnel, afin de ne pas dégrader davantage encore la qualité de vie au travail.